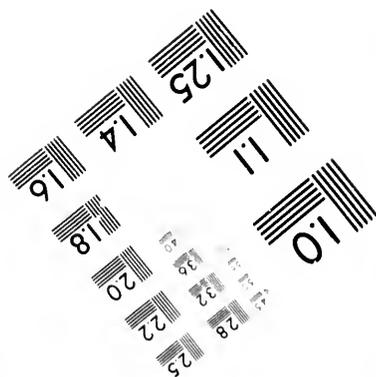
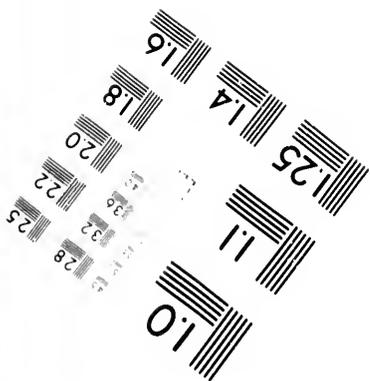
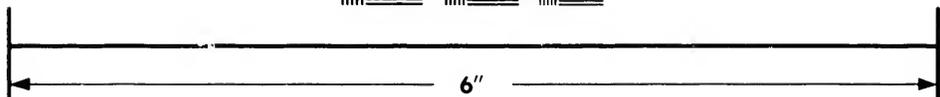
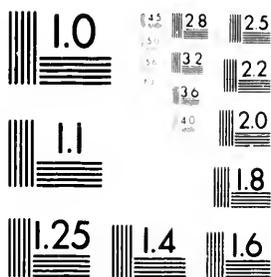


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
32
39
25
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

11
10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

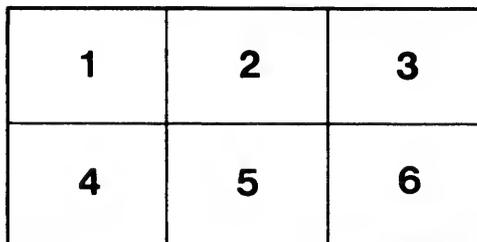
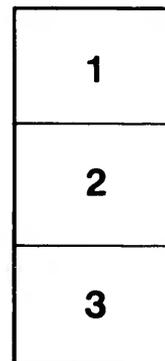
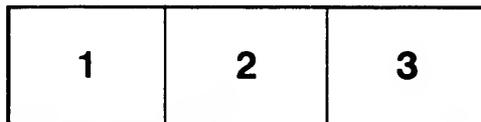
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

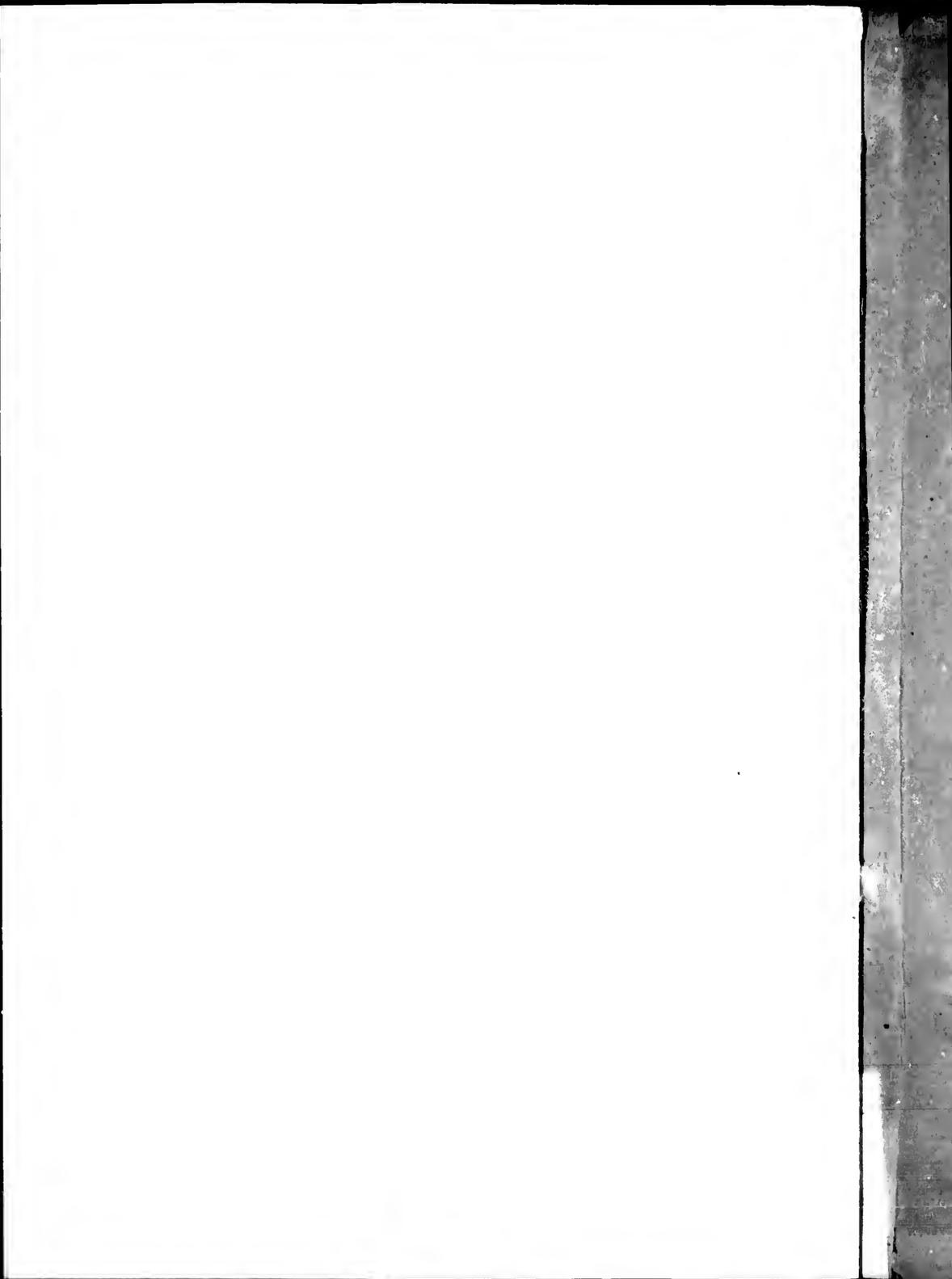
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à





OUVERTURE
DE LA
CAMPAGNE ELECTORALE

DISCOURS PRONONCÉ PAR
L'HON. HONORE MERCIER,

Premier Ministre de la Province de Québec

A

LA CONVENTION DES NATIONAUX DU DISTRICT DE QUÉBEC

AU TARA HALL, LE 15 MAI 1890



QUEBEC:
Imprimé par BELLEAU & Cie.
1890.

1890
(50)

WINDY
WINDY

38684

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

DISCOURS DE L'HON. HONORE MERCIER.

Premier ministre de la province de Québec,

A

LA CONVENTION DES NATIONAUX DU DISTRICT
DE QUEBEC, AU TARA HALL, LE 15 MAI 1890.

Messieurs,

J'ai pris la liberté de vous réunir, sur l'avis des principaux chefs de notre parti à Québec, afin de vous inviter à jeter les bases d'une organisation forte et vigoureuse pour la campagne électorale qui s'ouvre.

Comme vous le savez, la législature est dissoute : la nomination aura lieu le 10 et la votation le 17 juin prochain.

Nous n'avons donc qu'un mois pour organiser la victoire, qui ne laisse aucun doute, si j'en crois les nouvelles que je reçois de toutes parts.

Je vous prie respectueusement de constituer incessamment un grand comité central, qui aura la direction générale de la lutte dans toute la division de Québec, c'est-à-dire dans tous les comtés à l'est de, et y compris, Trois-Rivières et Arthabaska. Ce comité général devra choisir un comité exécutif composé de quelques membres seulement, d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de deux autres personnes, lesquels seront chargés de l'exécution des décisions du comité central. Vous vous ferez sans doute un devoir de nommer comme membres de ce comité exécutif des personnes dévouées, actives et expérimentées, pouvant mettre tout leur temps à la disposition du parti.

SIGNIFICATION DE LA LUTTE

Mais avant de vous laisser procéder à l'élection des membres de ces deux comités, permettez-moi de vous offrir quelques observations qui s'imposent, dans les circonstances, et que je ferai aussi brièvement que possible.

La lutte qui va s'engager est d'une importance majeure pour la province de Québec : il s'agit de son autonomie et, conséquemment, de ses plus chers intérêts. Les provinces vont-elles rester souveraines dans leurs attributions légitimes, ou devenir esclaves du pouvoir fédéral ? Voilà la question principale qui est soumise à l'électorat dans l'élection qui commence.

C'est une question excessivement grave, car de sa solution dépend nécessairement la vie ou la mort de la confédération. En effet, si les provinces cessent d'être maîtresses chez elles et deviennent esclaves du pouvoir fédéral, la ruine de la confédération arrivera nécessairement et dans un court délai. Si, au contraire, l'autonomie des provinces est maintenue dans toute son intégrité, l'union fédérale sera maintenue plus forte que jamais sous une forme ou sous une autre.

C'est dire, en peu de mots, que ceux qui sont pour le maintien de l'union doivent être en faveur des provinces, et que ceux qui sont pour la rupture de cette union doivent être contre les provinces.

Il est inutile de se faire illusion davantage et de cacher la véritable situation : l'autonomie des provinces est la seule base du maintien de l'union actuelle ; la centralisation des pouvoirs à Ottawa aura pour conséquence inévitable la rupture de cette union.

Au profit de qui et de quoi cette rupture se fera-t-elle ? Sera-ce au profit de l'indépendance ou de l'annexion ? C'est un problème que je ne suis pas appelé à résoudre, c'est l'inconnu dont l'avenir seul peut révéler les mystères.

Il est permis, cependant, de dire que quoiqu'il arrive, indépendance ou annexion, notre destinée est

gravement menacée et notre avenir sérieusement compromis, si l'autonomie des provinces n'est point sauvegardée.

La perte de cette autonomie, c'est d'abord la rupture du lien colonial et l'entrée, fatale et nécessaire, dans une situation politique inconnue où les provinces, faibles et isolées, seraient incapables de se protéger contre les événements imprévus qui les menaceraient.

Voilà la signification la plus importante de la lutte qui commence : maintien de l'autonomie des provinces et, conséquemment, du lien colonial ; ou rupture du lien colonial et, conséquemment, l'inconnu avec tous ses dangers.

Le gouvernement actuel s'est fait le champion des droits des provinces et s'est efforcé de maintenir leur autonomie. Le maintenir au pouvoir, c'est maintenir cette autonomie et c'est, conséquemment, assurer le développement naturel et légitime de ce pays et le préparer, avec prudence et certitude, à prendre sa place parmi les nations du monde, quand l'heure de son émancipation aura sonné.

Repousser le gouvernement actuel, c'est se mettre imprudemment, mais fatalement, entre les mains de ceux qui travaillent inconsciemment, mais sûrement, à faire l'union législative, qui serait l'anéantissement des provinces, ou, volontairement, à faire la fédération impériale, qui serait l'anéantissement du Canada.

Nous sommes au delà de cinq millions d'habitants dans ce pays qui, divisé en provinces indépendantes les unes des autres, peut aspirer à de grandes destinées, si ses hommes publics savent développer avec intelligence, prudence et patriotisme ses immenses ressources. C'est le devoir de tous les hommes de cœur, quelle que soit la race à laquelle ils appartiennent, quelle que soit la croyance religieuse qu'ils professent, de se donner la main pour assurer ce bel avenir qui nous est destiné. Cessons donc nos luttes qui, en nous divisant, nous tiennent faibles, et réunissons-nous sous le même drapeau, afin d'assurer la prospérité publique et la réalisation de nos sublimes destinées.

Hélas ! disons-le entre nous, au lieu de l'union, nous avons la division et, tandis que nos adversaires sont unis dans leurs efforts pour nous écraser, nous sommes divisés dans nos efforts pour nous défendre.

LANGUE FRANÇAISE—ÉCOLES SÉPARÉES

En effet que voyons-nous ? N'est-il point question d'abolir la langue française ? N'est-il point question d'abolir les écoles séparées ? Et pourtant, l'existence de la langue française et des écoles séparées est consacrée dans la loi organique de la confédération.

NOS ENNEMIS

Qui veut abolir et la langue française et les écoles séparées ? Ce sont, à Toronto et à Ottawa, les alliés des bleus de la province de Québec. M. Taillon n'a jamais, que je sache, répudié M. Meredith ni M. MacCarthy : or, tous les deux s'entendent pour arriver au même but. Ce but, on le connaît—c'est l'abolition de la langue française et des écoles séparées.

Je ne crois point que M. Taillon ait ces idées, accepte ces opinions néfastes et soit prêt à consentir à leur triomphe. Non : mais il fait ce qu'il a fait en 1885 et en 1886, il se tait devant l'ennemi. Il n'ose repousser l'attaque de ceux qui en veulent à notre race et à notre religion. En 1885 et en 1886, il refusait d'intervenir contre ceux qui écrasaient nos frères du Nord-Ouest ; aujourd'hui, il est muet devant ceux qui veulent ban- nir la langue française et détruire les écoles séparées.

C'est toujours la même histoire, histoire néfaste, fatale—c'est la minorité, dans la personne de M. Taillon, consentant à ramper devant la majorité, dans la personne des orangistes.

L'UNION SEULE EST LE SALUT

Que faire dans les circonstances ? Une seule chose : nous unir comme un seul homme pour repousser l'attaque.

Les fanatiques veulent nous écraser.

Voyez ce que font nos adversaires : ils ne se contentent point de déclamations dans les journaux, sur les hustings ou ailleurs, ils forment des associations ; ils s'unissent et cherchent à se fortifier mutuellement, non seulement pour repousser des attaques imaginaires, mais encore, et c'est le plus sérieux, pour porter la guerre chez nous et nous refuser l'exercice plein et entier des droits que la constitution, la loi et les traités nous garantissent.

Quels sont les hommes qui combattent le gouvernement actuel dans la province de Québec ? Les alliés de M.M. Meredith et McCarthy, les deux ennemis de notre race et de notre religion.

Ayons le courage de le dire, car enfin c'est la vérité, les journaux bleus qui nous combattent ici soutiennent Meredith à Ontario et McCarthy à Ottawa.

Nous sommes en face des même ennemis, ennemis de notre race et de notre religion, conséquemment, ennemis de l'autonomie des provinces. Les deux choses vont ensemble. On est pour ou contre les provinces, on est pour ou contre l'union législative ; on est pour ou contre la fédération impériale. Il n'y a pas de milieu. Les lignes de démarcation sont bien tranchées par nos adversaires. M. Meredith, à Ontario, blâme le gouvernement de M. Mowat de ne pas empêcher l'enseignement du français dans les écoles publiques ; M. McCarthy, à Ottawa, blâme le gouvernement fédéral de ne point bannir la langue française, partout où elle peut être parlée. Et ceux qui nous combattent ici combattent Mowat là-bas ; c'est une alliance non avouée, mais existant de fait, une alliance naturelle, logique.

Et c'est en face d'une situation semblable que les habitants de la province de Québec refuseraient de s'unir, resteraient in différents et ne se donneraient point la main pour repousser l'attaque injuste et criminelle de nos adversaires !

Pour qui nous prend-on ? Sommes-nous des parias, des déshérités de la nature, des dégradés, dignes du mépris public ?

Si tel est le cas, je n'ai qu'à démissionner, à rentrer dans la vie privée, pour attendre que mes compatriotes prouvent qu'ils ont du cœur !

Mais, non ! Je le dis, mes compatriotes, à quelque langue, à quelque religion, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, sont des gens de cœur. Ils ne permettront point aux fanatiques de leur mettre le pied sur la gorge ; ils se défendront et repousseront l'attaque injuste et malhonnête qui leur est faite.

Ils veulent la paix, coûte que coûte, ils feront des sacrifices considérables pour la maintenir. Mais si la guerre de race devient nécessaire, ils la subiront, avec regret, mais avec courage, énergie, et, disons le hautement, ils la feront avec succès.

Pas de lâcheté ! La paix, c'est ce que nous voulons ; mais la paix pour tous, la paix, c'est-à-dire justice égale à tout le monde, aux catholiques comme aux protestants, aux français comme aux anglais, dans toutes les provinces.

INFLUENCE NÉFASTE D'OTTAWA

Ne nous faisons point illusion, les faits sont là, clairs, nombreux. Nos adversaires subissent l'influence d'Ottawa, au point qu'ils ne font rien sans l'inspiration des chefs du gouvernement fédéral.

Feuilletez les pages de l'histoire des dernières années et que trouvez-vous ? Soumission aveugle, humiliante, néfaste des chefs du parti bleu à Québec, aux chefs du parti bleu à Ottawa.

Pourquoi le nier ?

La conférence interprovinciale de 1887, qui réunissait tous les hommes politiques d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, pour demander justice, un octroi additionnel qui pourrait sauver l'autonomie de chaque province de la confédération, en lui assurant son indépendance, n'aurait-elle point dû rallier les hommes publics de toutes les provinces de la confédération ? Il n'y a qu'une

voix sur ce point—elle est forte, vigoureuse, emphatique et elle proclame bien haut l'union, comme nécessité indispensable, à l'encontre des intérêts mesquins de quelques individus, égarés dans le même parti.

Il n'y a qu'un moyen de nous sauver, c'est de créer l'union ; il y a un moyen bien sûr de nous perdre, c'est de maintenir la division.

Comme de raison, nos adversaires, inspirés par certaines personnes, cherchent à détourner les électeurs de la véritable situation. Pour eux, le pays n'est pas en danger sur la question de l'autonomie, mais il l'est uniquement sur celle des finances. Nous ne sommes point menacés, disent-ils, par Ottawa ; nous le sommes par nous. Il ne s'agit point de savoir, suivant eux, si l'autonomie des provinces sera sauvegardée, mais bien si nous économiserons quelques piastres au détriment des écoles du soir, de la colonisation, des chemins de fer ou autres causes d'intérêt public.

Examinons en peu de mots cette prétention de nos adversaires et voyons ce qu'il y a de vrai dans leur accusation.

DÉFICITS ET SURPLUS

Dans le but de détourner l'attention du peuple des questions qui doivent lui être soumises, nos adversaires crient aux dépenses, à l'extravagance et affirment que nous conduisons le pays à la ruine. "Chassez, disent-ils, les ministres actuels du pouvoir, si vous voulez éviter la taxe directe."

Les hommes qui parlent ainsi ont gouverné de 1867 à 1887, pendant vingt ans, moins les quelques mois de l'administration de M. Joly, et ils ont créé une dette de vingt millions, changé des surplus en déficits, dont ils ont accumulé pour plus de deux millions de 1875 à 1887.

Et pourtant, depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons changé les déficits en surplus et amélioré considérablement la situation, sous ce rapport, comme sous d'autres.

Quand nos adversaires étaient au pouvoir, ils niaient l'existence des déficits, qui sont constatés maintenant de la manière la plus certaine possible par les documents officiels, préparés sous leur direction et par les employés nommés par eux.

Depuis que nous sommes au pouvoir, ils nient qu'il y ait des surplus, quand ces surplus sont constatés avec autant de certitude officielle que leurs déficits l'étaient.

Leurs déclarations sous ce rapport étaient donc mensongères et elles sont officiellement contredites par leurs propres documents.

Les déclarations qu'ils font aujourd'hui sous ce rapport sont contredites, et par les documents officiels et par un homme comme l'honorable monsieur Shehyn. Tout le monde connaît le trésorier actuel ; tout le monde admet que c'est un négociant honorable, dont la signature vaut de l'or, dont la parole est respectée. Il s'est élevé graduellement, mais sûrement, dans l'opinion publique il a acquis la position qu'il occupe maintenant, grâce à un travail constant et à une conduite irréprochable.

Est-il raisonnable de croire, est-il juste de dire que cet homme trompe sciemment le pays ? Evidemment non, et c'est non seulement notre droit, mais même notre devoir de croire à sa parole.

AUGMENTATION DES RECETTES

Or si le règne des déficits a cessé, car il ne peut y avoir de doute sur l'existence de déficits avant notre arrivée au pouvoir, la situation financière est donc améliorée. Et s'il est vrai que nous dépensons plus, nous recevons aussi davantage, puisque, malgré l'augmentation légitime des dépenses, il reste un surplus. Avant nous, les dépenses étaient moins fortes, mais il y avait des déficits constants ; avec nous, les dépenses sont plus fortes, mais il y a des surplus constants.

Le peuple va-t-il préférer les hommes qui dépensaient peu et endettaient la province à ceux qui dépensent plus et ne l'endettent point ?

Prenez l'année expirée le 30 juin 1889. Que vous en dit M. Shehyn, à la page 10 de son discours sur le budget, prononcé à la dernière session ? Il affirme que les recettes ordinaires ont été de \$3,628,184, et que les dépenses ordinaires ont été de \$3,543,618. Il affirme donc que le surplus a été de \$84,565 et il ajoute :

“ La Chambre et le pays seront donc heureux de constater que les opérations ordinaires du dernier exercice accusent un surplus de \$84,565.56, en dépit des prévisions de nos adversaires qui, par des calculs et des chiffres assez habilement agencés, ont voulu démontrer que les opérations de cet exercice se soldaient par un déficit considérable.”

Où est l'honnête homme qui va venir s'inscrire en faux contre ces assertions, faites officiellement et de son siège en Chambre, par l'honorable M. Shehyn ?

A la page 11 du même discours, le trésorier ajoute :

“ En 1886, l'année tant pronée par nos amis de la gauche, les recettes ordinaires n'étaient que de \$2,949,562.15, tandis que celles de l'année 1889 se sont élevées à \$3,627,932.20, ce qui, sur l'année 1886, accuse une augmentation de \$678,370.05.”

Cette affirmation est-elle vraie ? Qui va oser la nier ?

Si elle est vraie, l'augmentation des dépenses est non-seulement justifiée, puisqu'elle ne compromet point la situation financière et laisse encore un surplus de recettes sur les dépenses, mais elle est devenue nécessaire, car elle est la condition indispensable de la prospérité publique. Si les recettes augmentent, les dépenses doivent augmenter. Les deux vont ensemble, car, outre que pour produire plus il faut dépenser plus, il ne serait point sage de ne pas profiter de l'augmentation des recettes pour développer davantage et plus sûrement les ressources publiques.

D'ailleurs, cette prétendue augmentation des dépenses est bien moindre que celle qui est dénoncée par nos adversaires, et pour bien la connaître, il ne faut pas faire comme nos adversaires, confondre les dépenses ordinaires avec les dépenses extraordinaires, les dépenses du revenu avec les dépenses du capital.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Les dépenses ordinaires de l'année 1889 ont été de \$3,543,618.64 (page 7 du même discours de l'hon. M. Shehyn) et les paiements de toute sorte, pour la même année, ont été de \$5,124,136.79 ; la différence de \$1,580,518.15 représente les dépenses extraordinaires, comme par exemple, prêt à l'asile protestant d'aliénés, à Montréal, \$15,000 : plus \$7,821, partie de la vente de la ferme Leduc : \$125,729 pour construction du nouveau palais législatif à Québec ; \$42,733, construction du nouveau palais de justice à Québec ; \$50,000, palais de justice, agrandissement, à Montréal ; \$26,324 pour codification des lois ; \$10,000 pour exploration dans le comté de Dorchester et autres ; \$10,006 pour compensation résultant d'erreurs d'arpentages dans le comté de Rouville ; \$50,000 pour ponts en fer dans les municipalités ; \$50,000 pour grains de semence ; \$1,049,847 (au delà d'un million) pour subventions aux compagnies de chemins de fer, etc., etc.

Y a-t-il un homme raisonnable, dans la province, qui blâme ces dépenses extraordinaires ? Pas que je sache ! L'opposition elle-même les a approuvées et elle ne pouvait faire autrement, car les \$1,049,847 payées pour subventions aux compagnies de chemins de fer, l'ont été aux trois-quarts, comme résultat de la politique de nos adversaires. Comment pourraient-ils blâmer cette dépense ? Ce sont eux qui l'ont décrétée, en votant la loi des subsides aux chemins de fer.

LOIS BIENFAISANTES *

Mais admettons, pour bénéfice de la discussion, que les dépenses sont trop élevées ; alors il serait juste d'en rechercher la cause. Quelle est cette cause ? Nous l'avons fait connaître si souvent qu'il devrait être inutile de la répéter. D'abord, il y a l'augmentation considérable des affaires ; la création du ministère d'agriculture et celle du président du conseil ; l'augmentation des frais de l'administration de la justice ; l'adoption d'un système spécial pour mieux assurer la rentrée des revenus du département des terres de la cou-

ronne et autres, etc., etc. Toutes ces choses ont été discutées et jugées. L'opposition prétend que nous avons eu tort de créer un ministère spécial d'agriculture et de colonisation et, conséquemment, d'en avoir imposé à la province les dépenses nécessaires. Nous ne sommes pas de cette opinion, c'est au peuple à décider en dernier ressort.

ABOLITION DU MINISTÈRE SPÉCIAL D'AGRICULTURE ET DE COLONISATION

Si le verdict qu'il est appelé à rendre aux prochaines élections était contre ce ministère, nous nous retirons en respectant sa décision ; mais alors, nos adversaires seraient obligés d'abolir ce département, destiné à favoriser les intérêts de l'agriculture et de la colonisation. Et les cultivateurs et les colons, qui constituent l'immense majorité de ce pays, seraient privés d'un représentant spécial dans le ministère.

RESULTATS OBTENUS

D'ailleurs, le peuple de cette province ne pourrait-il point nous pardonner quelques dépenses additionnelles, en face des résultats obtenus ? Refusera-t-il de nous tenir compte du règlement de l'affaire des biens des Jésuites, fait à la satisfaction de tous les intéressés ? Refusera-t-il de nous tenir compte de l'établissement des écoles du soir ? Refusera-t-il de nous tenir compte de l'inauguration de la politique des ponts en fer ? Refusera-t-il de nous tenir compte des efforts que nous faisons pour empierrer les chemins et abolir les ponts et les barrières de péage ?

Le peuple va-t-il se contenter d'examiner nos dépenses, sans s'occuper de nos recettes ? Va-t-il pousser l'injustice jusqu'à ne regarder que la feuille contenant notre débit, sans regarder celle contenant notre crédit ? Va-t-il nous rejeter parce que nous dépensons quelques piastres de plus et refuser de reconnaître les bienfaits généraux de la politique intelligente et progressive que nous avons inaugurée ?

Non, et ce serait une insulte à faire au peuple que de croire cela. Le peuple est juste, raisonnable, intelligent,

honnête ; il nous jugera sur l'ensemble de notre politique et non sur quelques-uns de ses détails seulement.

LES PROTESTANTS

On a cherché à soulever contre nous les protestants de la province de Québec et grâce à cette tactique malhonnête, mais habilement conçue, on a peut-être réussi à créer des préjugés regrettables contre nous ; mais ces préjugés, Dieu merci, sont disparus. Les protestants intelligents et raisonnables comprennent maintenant que nous sommes décidés à leur rendre justice et que les droits de la minorité seront respectés et défendus, au besoin, par le gouvernement actuel. Est-il nécessaire de rappeler les faits qui se sont passés depuis quelque temps ; quand certains protestants nous refusaient justice, nous la leur donnions aussi amplement que possible. Quand certains protestants nous insultaient pour avoir réglé la question des biens des Jésuites, nous accordions à leurs co-réligionnaires ce qu'ils demandaient ; nous mettions la loi d'accord avec leurs idées, autant que possible, augmentions leur part d'indemnité, consacrons davantage l'existence de leurs droits légitimes, aidions à la construction de leurs écoles et de leur collèges et, enfin, nous couronnions cette politique juste et intelligente en demandant à une législature, presque entièrement française et catholique, de voter dix mille piastres pour aider à relever un temple de l'instruction, détruit à Toronto, dans une province aux trois quarts anglaise et protestante.

A BAS LA CLIQUE

A bas la clique ! c'est le mot d'ordre que l'on trouve dans certains journaux à Québec, à Montréal et ailleurs. Il paraîtrait que, sans le savoir, je suis le chef d'une clique, chef d'une bande de voleurs (rires, rires). Tant que je n'ai pas été premier ministre, j'étais considéré comme un honnête homme (rires) et du moment que je le suis devenu, j'ai cessé d'être, dans l'opinion de certaines personnes, un honnête homme et me suis constitué le chef d'une bande organisée pour piller et ruiner la province.

Quelle est cette clique ? La clique, si l'on comprend bien ce que nos adversaires veulent dire, doit être composée de ministres et de ceux qui les entourent. Des ministres ! Disons que le fait seul d'être premier-ministre m'ait rendu indigne de la confiance publique ; c'est peu probable, peu juste ; mais disons-le pour rire. Il me reste mes collègues, ceux qui m'aident dans le travail de chaque jour à administrer les affaires publiques. Quels sont ces collègues ? Laissons de côté les jeunes, pour ne parler que de ceux qui sont d'un âge plus avancé que moi. Les jeunes ! ils font leur part, ils travaillent, je sais qu'ils ont l'estime publique et font leur devoir consciencieusement. Mais prenons les plus âgés : MM. Garneau, Ross, Shehyn, Rhodes. Y a-t-il un homme dans le pays qui oserait dire que ces quatre hommes ne sont pas dignes du respect de la population de la province de Québec (app.) Et peuvent-ils être dignes du respect de la population s'ils m'aident à piller et à voler (rires, rires). Ils sont ici, ils peuvent dire, et j'espère qu'ils le diront, que jamais premier ministre n'a mieux tenu ses collègues au courant de tous les événements, de tous les détails d'administration, que je ne l'ai fait.

Je n'ai pas de secrets pour eux, je les consulte sur tout ; il ne se fait rien sans que je leur demande leur avis (app.) Et serait-il possible que je les consulterais sur l'accomplissement de ces actes de canaillerie dont on m'accuse et que ces messieurs resteraient avec moi (app). La clique !.. (app). La clique !.. (app). Mais regardez donc mon entourage ! Vous en avez une idée dans le moment. Regardez ici sur le théâtre et que ceux d'ici regardent là, dans la foule respectable que j'ai devant moi : voilà la clique, voilà le peuple, voilà mes amis ! (app). Ceux qui m'entourent aujourd'hui, ce sont les mêmes qui m'entouraient au jour des combats, quand, me voyant écrasés par le nombre, 14 seulement en Chambre sur 65, ces hommes de cœur me donnaient la main, me soutenaient, combattaient sur les hustings pour moi, écrivaient dans les journaux. C'était là ma clique et c'est encore aujourd'hui ma clique (app). Je n'ai pas changé et la clique n'a pas changé,

et ceux qui aujourd'hui sont scandalisés de voir près de moi les hommes de cœur qui m'aident, n'ont qu'à se rappeler les souvenirs des luttes de 1883 à 1886, et ils trouveront près de moi, dans la prospérité, les mêmes amis que j'avais dans l'adversité. (app). Mais messieurs, à bas la clique !

Pourquoi ? Parceque si des amis respectable constituent une clique, c'est dangereux pour la clique des voleurs, etc., l'on sait parfaitement bien qu'une clique a été organisée attrefois pour voler et piller la province de Québec. On sait parfaitement bien que le peuple, dans un de ces jours de colère, qu'il a quelquefois, l'a chassé la clique ! (app.) Et l'on sait, Messieurs, aujourd'hui plus que jamais, que ceux qui ont vendu le chemin de fer en 1882 étaient de la clique des hommes qui avaient fait le scandale du Pacifique en 1872, qui viennent de faire le scandale Rykert et qui font le scandale des McGreevy à Québec (app). Et on sait parfaitement bien que tandis que nous, malgré ce qu'on en dise, nous restons pauvres dans la vie publique, donnant tout ce que nous gagnons, d'abord, pour faire vivre nos familles, et ensuite, pour aider à nos œuvres de charité, aider à l'éducation, aider à toutes les causes justes, ceux qui nous traitent de clique se sont enrichis quand ils étaient au pouvoir et aujourd'hui nous écrasent par leurs somptueux équipages (app).

Messieurs, veuillez bien le croire, ces cris de nos adversaires sont pour détourner votre attention de la véritable situation, et s'il y avait dans le parti auquel j'appartiens, et que je suis appelé à diriger dans le moment, et que j'espère conduire à la victoire (app.), s'il y avait un seul homme disposé à croire à ces accusations, qu'il le dise : Nous changerons de chef, afin de sauver le drapeau.

Les hommes passent, mais la cause reste ! (applaudissement prolongés). Et entourons ce drapeau d'hommes respectables, si l'on croit que ceux qui le défendent aujourd'hui ne le sont pas. Mais pour l'amour de Dieu et de la province, faisons triompher ce drapeau par notre dévouement, notre patriotisme et notre énergie. (Applaudissements.)

ECONOMIES.

On dit : mais comment justifiez-vous le résultat général de votre administration des affaires ? Vous arrivez à un chiffre effrayant de dépenses ?

Quels sont ceux qui nous disent cela ? Ceux qui faisaient de l'économie, non en diminuant leur salaire, non en diminuant l'indemnité des députés, non, en diminuant les profits des contracteurs, non, mais en diminuant les octrois des maisons d'éducation et des institutions de charité, (app.)

Ceux-là faisaient des économies, car ils diminuaient les crédits votés pour les religieuses, dont le dévouement pour les pauvres et les infirmes touche le cœur, attire les larmes. Retranchant cent piastres par-ci, cent piastres par-là ; taxant la charité publique et demandant aux religieuses de recueillir nos orphelins, nos infirmes, nos malades et les forçant de se contenter de la modeste aumône qu'ils leur jetaient.

Ils faisaient de l'économie en disant : " Voici une maison d'éducation, protestante ou catholique, qui donne l'instruction gratuitement à un grand nombre d'enfants pauvres, nous allons diminuer en partie ou retrancher totalement cette allocation. Ainsi, ils faisaient de l'économie en taxant la charité et l'instruction publique. Nous, nous ne voulons pas faire de ces économies, et nous n'en ferons jamais, messieurs. (Applaudissements.)

Le jour où le peuple voudra de ces économies et arracher quelques piastres à ces maisons de charité et d'éducation, il le dira : nous nous retirerons et laisserons revenir au pouvoir ceux qui ont assez peu de cœur pour pratiquer brutalement ce genre d'économie. Quant à nous nous n'en avons pas le courage.

Au contraire, nous avons augmenté les octrois des institutions de charité, des maisons d'éducation, et voyez aujourd'hui les collèges et les couvents qui s'élèvent dans la province de Québec ; voyez les constructions qui se font ici même dans la ville ; constructions pour les protes tants, constructions pour les catholiques. Nous les avons aidées et nous les aide-

rons demain, si c'est nécessaire (app.) parce que, messieurs, nous considérons que le plus beau capital de la province de Québec, c'est l'intelligence. (app.) Et le seul moyen de développer ce capital, c'est l'instruction. (appl.)

S'il y a quelque chose qui doit faire plaisir au cœur des citoyens de cette province, c'est le maintien de nos institutions de charité et les secours que nous donnons à ces saintes femmes qui passent leur vie entière à se dévouer pour les pauvres et les malheureux. (app.)

AUGMENTATION DES DÉPENSES.

On dit aussi : Vos dépenses sont augmentées, oui ; mais qu'est-ce que vous faites des jurés et des témoins de la couronne ? Avant nous, on prenait un citoyen, on l'arrachait à son travail, quelquefois c'était un pauvre homme, et on lui disait : tu es juré, tu vas passer une dizaine de jours enfermé, et tu auras un écu par jour. Tu es un témoin, tu connais un fait qui peut aider la société à se protéger. Tu vas venir comme témoin, tu vas donner ton temps pour rien, et si tu es trop pauvre, s'il te faut demander quelques deniers pour nourrir tes enfants, on te forcera de jurer que tu es un nécessaire ; il te faudra exposer ta misère en public, et alors la province te jettera une aumône pour t'indemniser des frais que tu auras fait pour servir ton pays !

Voilà le système que nous avons trouvé en vigueur. Nous avons dit : ce système va cesser ! Le citoyen libre et indépendant de la province de Québec, qui est appelé à devenir un juge, car un jury c'est un juge, doit être traité comme les autres juges. L'autre est juge de la loi, lui est le juge des faits. La loi s'apprend plus facilement que les faits. Nous avons dit au jury : " vous allez être traité comme un juge, vous allez être traité comme un citoyen. Au lieu de vous enfermer dans des chambres obscures, sans confort, presque sans nourriture, nous allons vous traiter comme un homme libre et indépendant. Et vous, témoin de la couronne, vous allez être traité comme ceux des cau-

ses... nos parties pri... ces, avec le respect dû
à ceux qui viennent aider à l'administration de la
justice. (Appl.)

Les dépenses augmentent ! Et quels sont les hommes qui disent cela et condamnent notre politique à cet égard ? Les hommes qui ont doublé les dépenses de 1867 à 1888 et les hommes qui prêchent l'économie dans l'opposition et pratiquent l'extravagance au pouvoir. Et pour y retourner, ces hommes vous disent qu'ils vont ramener les jurés et les témoins de la couronne à l'ancien régime que vous connaissez.

TAXE DES ALIÉNÉS

En 1882, M. Chapleau, alors premier ministre, fit adopter une loi, imposant une taxe sur les municipalités pour l'entretien des aliénés. C'était un impôt sur une infirmité de la nature humaine ; c'était une taxe sur le désespoir de la famille, car la municipalité payait, mais il lui fallait recouvrer de la famille et le gouvernement, en recevant ces pauvres patients, en faisant semblant de secourir ces malheureux, disait aux municipalités : " vous allez payer la moitié de l'entretien des patients et vous la recouvrez des familles. "

De sorte que, au désespoir d'avoir l'un des siens privé de sa raison, la famille était exposée à voir l'huissier venir saisir, en recouvrement de cette taxe sur le malheur ! Nous avons supprimé cette taxe odieuse, nous l'avons fait disparaître de nos statuts, où elle se trouvait comme une tache. (appl.)

Et ! messieurs, aujourd'hui quelle que soit l'infortune qui frappe l'un des nôtres, l'État vient à son secours, les établissements publics sont ouverts et le jour où la porte de l'asile se referme sur l'un de ces déshérités du sort, la famille de celui-ci n'est plus exposée à voir le spectacle de douleur intime porté devant le public par les agents du fisc. (app.)

POLITIQUE DE NOS ADVERSAIRES

Mais au moins, au milieu de toutes ces contradictions, que nos adversaires nous reprochent, de ces

dépenses dont il nous font un crime, peut-on savoir quelle serait leur politique, s'ils reprenaient le pouvoir ? Je suis dans la politique depuis 28 ans, je suis député depuis bientôt 20 ans, je suis premier ministre depuis quatre ans ; j'ai suivi, écouté, observé mes adversaires, je me demande inutilement ce qu'il y a dans leurs efforts, dans leurs tendances, dans leur politique.

Et l'autre jour, quand on a annoncé le programme de M. Taillon, je mesuis dit : " Enfin ! nous allons avoir quelque chose de nouveau. " — Car en Chambre M. Taillon s'est contenté de condamner le gouvernement, sa politique était négative ! J'ai lu et j'ai reconnu le vieux programme de mes adversaires, replâtré, mais toujours le même ; pas une promesse, pas un engagement formel, mais condamnation absolue et non raisonnée de notre politique, sans rien proposer pour la remplacer. On crie que les dépenses sont trop fortes, qu'il faut les diminuer. Est-ce là un programme ?

Messieurs, si les dépenses sont justifiables, comme je viens de le démontrer, ce n'est pas un bon principe que de les condamner, et la preuve qu'elles étaient justifiables, c'est que nos adversaires les ont approuvées et votées.

NOUVEAUX EMPRUNTS

Mais, disent-ils, il faut aller plus loin et mettre la législature en tutelle ; il faut nommer un curateur aux ministres, et ce curateur doit être le peuple, dit M. Taillon. La législature ne pourra pas autoriser le gouvernement à emprunter un centin, excepté dans les cas d'urgence, sans demander au peuple de ratifier préalablement cette autorisation.

Où cette loi existe-t-elle ? Nulle part. " Mais, disent ces messieurs, mettons ce gouvernement-ci en tutelle ; mettons aussi en tutelle la législature qui va être élue et nous aurons réussi à amoindrir et à dégrader la province de Québec. Ce sera la seule province dans le Dominion qui aura une telle loi dans ses statuts et partant la seule qui sera décrétée incapable d'avoir un gouvernement responsable et, alors, la

province de Québec deviendrait la risée des autres provinces de la Confédération et sa population sera humiliée.

Aussi, l'autre jour un de nos amis à Ottawa, le Dr Guay, a tellement bien saisi ce point qu'il a demandé au gouvernement fédéral s'il avait l'intention de proposer une loi dans le sens du programme de M. Taillon et Sir John Macdonald, en habile homme d'Etat, s'est moqué de cette idée et a répondu carrément : Non ! Que devient donc cet article fondamental du programme de M. Taillon ? Sir John a désavoué le programme de son protégé Taillon comme il a désavoué les lois de notre législature. (rires).

QUE RESTE-T-IL ?

C'est là tout. Mais, au moins, dans ce programme, y a-t-il quelque chose concernant les grandes questions du jour ? Voyons, Messieurs, vous l'avez lu ce programme ; vous savez tous qu'il y a un grand mouvement social dans le monde entier ; vous savez qu'en Europe, en Amérique, partout aujourd'hui, la question du travail, la question des ouvriers est devenue la question la plus importante, après la question de religion, qui puisse se présenter à la discussion des peuples. (app.)

Un mouvement extraordinaire se fait partout. Vous voyez les ouvriers se réunir en association, se promener, bien mis, drapeau en tête, montrant le respect de l'ordre et des lois, mais, en même temps, revendiquant leurs droits. Vous les voyez affirmer leur position partout, demander des réformes qui s'imposent dans les circonstances, je ne dis pas toutes, mais un bon nombre, et puis demander l'instruction et des écoles pour leur permettre de se rendre plus utiles à leur pays et leur aider à découvrir les véritables moyens d'assurer leur bien-être et celui de leurs familles.

Le gouvernement a accédé à ces justes demandes, il a répondu aux légitimes aspirations des ouvriers en établissant les écoles du soir.

CLASSE OUVRIÈRE

Mais la classe ouvrière a aussi bien d'autres sujets de gratitude envers le gouvernement national. N'avons-nous pas nommé des inspecteurs chargés de visiter toutes les manufactures de la province pour protéger la santé, la vie des travailleurs ? N'avons-nous pas même envoyé un spécialiste distingué au congrès d'hygiène de Boston, pour étudier les améliorations que l'on pourrait, sous ce rapport, introduire dans nos manufactures ?

N'avons-nous pas fait adopter des lois pour mieux régulariser le travail auquel les enfants étaient assujettis dans les manufactures ? N'avons-nous pas protégé le salaire de l'ouvrier contre la saisie des créanciers parfois trop impitoyables ? Ne sommes-nous pas intervenus pour la première fois entre les entrepreneurs des grands travaux publics et les ouvriers pour payer à ceux-ci leurs gages, qu'ils auraient infailliblement perdus par suite de la malhonnêteté ou de la banqueroute de leurs patrons ? C'est ainsi que nous avons payé \$40,000 aux ouvriers de Hereford, \$48,000 aux ouvriers de la Baie des Chaleurs, \$112,000 aux ouvriers et fournisseurs du chemin de fer de Montréal et Sorel ? Voici donc au delà de deux cent mille piastres qui sont tombées dans le gousset des ouvriers et qu'ils auraient infailliblement perdues sans l'intervention bienfaisante du gouvernement. Que nos adversaires citent un seul cas où ils en ont fait autant. Ouvriers, vous êtes des hommes de cœur et nous avons droit de compter sur votre reconnaissance. Et c'est au moment où le gouvernement que je préside établit des écoles du soir et dépense des cinquante mille piastres pour vous donner l'instruction gratuite pour vous permettre d'acquérir chaque jour le pain de l'intelligence comme celui du corps, que M. Taillon lance son programme, qu'il ne dit pas un mot du mouvement ouvrier, qui se produit, pas un mot des associations de travail pas un mot des écoles du soir ! (app.)

Donc, s'il revenait au pouvoir, les associations ouvrières seraient le dernier de ses soucis, les écoles du soir disparaîtraient : il n'a pas même un encouragement à

donner aux ouvriers, sur ces deux grandes questions si vitales pour eux ; tandis que nous, nous avons les faits, des actes, des œuvres ; nos écoles sont ouvertes et ont fonctionné à merveille tout l'hiver. (appl.)

LES AGRICULTEURS

Ce que nous avons fait pour l'instruction de la classe ouvrière, nous voulons le faire pour la classe agricole et conséquemment nous allons leur donner, s'ils le veulent, des écoles du soir. Comme on se plaint qu'un bon nombre de fils de cultivateurs ne suivent pas les cours de nos écoles d'agriculture parce qu'ils n'ont pas les moyens d'y payer leur pension, nous allons leur procurer l'instruction gratuite et favoriser les agriculteurs modèles. Nous avons mis à la disposition du conseil d'agriculture un certain nombre de bourses, qui seront distribuées aux aspirants les plus qualifiés. Les sociétés de chaque comté recommanderont les élèves et le gouvernement paiera leur pension dans nos écoles d'agriculture.

Avec ce surcroît de ressources, nous assurerons aux hommes dévoués qui sont à la tête des écoles d'agriculture le moyen d'accomplir tout le bien que, seul, le manque de moyens les empêche de faire. Et les braves populations de nos campagnes auront ainsi leur juste part des sacrifices que nous sommes déterminés à nous imposer pour répandre partout et dans toutes les classes l'instruction technique.

PLUS D'ARGENT—RUINE—BANQUEROUTE

“ Mais, disent les journaux de nos adversaires, prenez garde ! M. Mercier a précipité les élections parce qu'il n'a plus d'argent (rires) et les élections faites, il va contracter un emprunt, à courte échéance. Il aura cinq ans devant lui et il dépensera comme il voudra et vous en serez quittes pour une dette additionnelle.”

Ceux qui disent cela sont les mêmes qui ont créé une dette de 22 millions dans l'espace de dix ans, sans consulter le peuple, malgré le peuple, contre le peuple ; ceux qui disent cela, ce sont les mêmes qui construi-

saient un chemin de fer qui coûtait treize millions et le vendaient sept millions. (appl.)

Ceux qui disent cela, sont les mêmes qui, en 1881, se présentaient sous de faux prétextes, subitement, devant le peuple, obtenaient une majorité écrasante et déclaraient au commencement de la session—ceux qui y étaient s'en rappellent—qu'en vendant le chemin de fer du Nord, on n'aurait pas besoin d'emprunter et qui, le lendemain de la vente du chemin de fer du Nord, demandaient à emprunter quatre millions. (rires et appl.)

Ce sont les mêmes hommes, Messieurs, qui, deux ans plus tard, venaient demander à emprunter encore trois millions et demi. Sept millions et demi dans l'espace de deux ans !!! C'est joli, n'est-ce pas ?

Ceux qui vous disent que si vous me continuez votre confiance j'en profiterai pour contracter un nouvel emprunt, sont ceux qui travaillent à empêcher la conversion de la dette, opération financière qui aurait pour effet de nous épargner une somme considérable d'intérêts tous les ans. Mais, dans la pensée de ces hommes, il faut empêcher la conversion de la dette, parce que c'est le salut de la province de Québec et de ses institutions.

Ce sont encore les mêmes hommes qui viennent vous dire : " Si M. Mercier est réélu, il va faire un emprunt considérable, et il en profitera pour lui et ses amis." Comme si la loi me permettait, Messieurs, de donner un sou de l'argent public autrement que sous la sanction et avec l'autorisation et le vote spécial de la législature !!!...

Mais je tiens à ce qu'il n'y ait pas de surprise à cet égard ; je ne veux pas être maintenu au pouvoir sous de faux prétextes ou par des subterfuges et je vais dire ici ce que je dirai partout, durant la campagne.

Nos adversaires nous ont laissé sept millions et demi de dette flottante ; nous avons emprunté trois millions et demi et nous avons payé tout ce qui est devenu échu pour éteindre cette dette écrasante que nos

adversaires nous ont léguée. Depuis, nous avons contracté de nouveaux engagements pour les chemins de fer, en accordant les subsides demandés. Nous avons réglé et payé \$400,000 aux Evêques et collèges, pour les biens des Jésuites, et dans quelques jours, nous paierons la partie destinée aux protestants, \$63,000. Nos adversaires nous ont laissé des procès pour plusieurs millions et bientôt il nous faudra payer. Nous avons un asile à Montréal qui vient d'être détruit par un incendie et il s'établit un asile bâti par les protestants ; nous avons prêté à l'asile des protestants, nous devons probablement prêter à celui des catholiques, c'est inévitable ?

Nous avons encore des chemins de fer qui ont besoin de subsides ; nous avons des institutions qui souffrent ; nous devons maintenir les écoles du soir, pour les hommes, nous devons en établir aussi pour les femmes. (app.) Nous devons travailler à améliorer le sort des pauvres femmes qui travaillent dans les manufactures et leur offrir l'occasion de devenir de bonnes mères de famille et de s'instruire afin d'instruire leurs enfants. (app.) Nos adversaires, quand ils étaient au pouvoir, ont décrété que les compagnies de chemins de fer auraient droit à 35 cents pour chaque arpent de terres à elles accordées, et cela quand ces terres seraient vendues et payées. C'est au moins trois millions de piastres d'obligations qui nous restent à acquitter de ce chef.

Nous devons aller plus loin. Vous avez ici un abîme, le fleuve, qui sépare Lévis de Québec. Vous avez sept chemins de fer qui doivent se raccorder ici et qui ne peuvent pas se raccorder, faute d'un pont. (app.) Ce pont doit se construire. (App.)

Comprenez bien mes paroles, messieurs. Si, pour accomplir toutes ces œuvres, il faut un emprunt nouveau, nous le ferons. (app. prolongés).

Nous ne nous laisserons pas guider, ni effrayer par les criailleries de nos adversaires. Nous ferons notre devoir dans ce cas-là comme dans les autres et nous ne nous arrêterons pas dans la voie du progrès intelligent. (app.)

LES PROTESTANTS

Il y a certaines questions qui se présentent, qui sont bien délicates à traiter. Je n'en mentionnerai qu'une.

Vous savez que, quand nous sommes arrivés au pouvoir, en 1887, nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver un anglais protestant comme membre du gouvernement. Je ne veux pas discuter les causes de cette difficulté. J'irai même plus loin, j'admettrai que les circonstances pouvaient justifier, jusqu'à un certain point, mes concitoyens anglais protestants d'hésiter à faire alliance avec moi. J'ai cherché, et je crois que j'ai réussi à résoudre cette difficulté, en remplissant une des promesses que j'avais faites lorsque j'étais le chef de l'opposition, c'est-à-dire en prenant comme ministre, un Irlandais catholique (app.) Plus tard, les circonstances ont voulu que cet irlandais catholique donnât sa démission, et que je pusse inviter un protestant anglais à entrer dans le gouvernement. J'ai surmonté alors deux grandes difficultés. J'avais besoin d'un ministre cultivateur pratique et représentant en même temps la population protestante. J'ai offert à l'honorable M. Rhodes un portefeuille (app.) qui se trouvait à réunir ces deux conditions et tout le monde sait que son entrée dans le cabinet a été accueillie avec respect et satisfaction par les trois-quarts de la population. (app.)

LES IRLANDAIS CATHOLIQUES

Depuis ce temps-là, il ne m'a pas été possible de remplir cette partie de mon programme relativement à un irlandais catholique ; mais j'espère, messieurs, que le jour n'est pas éloigné où je pourrai rendre justice sous ce rapport aux irlandais catholiques, comme je cherche à le faire pour toutes les autres classes de la société. (app.)

LES CONSERVATEURS NATIONAUX

Nos adversaires, battus dans la discussion de l'ensemble de notre politique, ne pouvant soutenir leurs accusations, cherchent à jeter du trouble dans ma famille

politique. Ils disent : " Le parti national se meurt, parce que les deux éléments qui le composent sont en guerre ouverte et le jour approche où les libéraux et les conservateurs nationaux vont s'entredéchirer et se séparer violemment."

C'est un mensonge ! Je suis heureux de le dire, l'alliance est plus forte et plus sûre que jamais. (App. prolongés.) Cette alliance, qui ne repose pas sur l'intérêt privé, mais uniquement sur l'intérêt public, est fortement consolidée. J'ai promis aux conservateurs nationaux deux représentants dans le cabinet, et ils les ont eus depuis que mon gouvernement est formé et ils les auront tant qu'ils m'offriront des candidats acceptables. (App.) La raison en est bien simple, c'est que je leur ai donné ma parole, je l'ai tenue ; et eux m'ont donné leur parole et ils l'ont tenue. (App.)

On a prétendu, messieurs, que les conservateurs nationaux sont exigeants, qu'ils demandent plus que leur part. C'est une calomnie et je n'ai jamais eu d'alliés plus loyaux et plus désintéressés. (App.)

Je suis heureux de leur rendre ce témoignage public et de dire que chaque fois que j'ai dû leur demander un sacrifice dans l'intérêt commun, ils l'ont fait généreusement.

LE CONSEIL LÉGISLATIF

Un seul fait va vous le prouver. Regardez le conseil législatif. Quand je suis arrivé au pouvoir, nous n'avions qu'une voix sur vingt-quatre dans cette Chambre ; voyez aujourd'hui : nous avons quatre de majorité. Les conservateurs nationaux ont généreusement consenti à m'y laisser nommer des libéraux et la majorité qui existe dans le conseil est libérale, effaçant les anciens souvenirs de la majorité bleue de cette Chambre. (App.)

LES LIBÉRAUX

Si les conservateurs nationaux ont été loyaux, s'ils ont tenu au principe de l'alliance que nous avons formée en 1886, je dois rendre le même témoignage aux libéraux.

Les libéraux à part quelques têtes écervelées, car il y en a dans tous les partis, et le parti libéral n'échappe pas à la règle générale—partout la masse des libéraux a travaillé avec moi à maintenir cette alliance et je le déclare ici publiquement, dans cette ville de Québec, où le parti est peut-être plus fort que n'importe où, les libéraux de Montréal sont en faveur de l'alliance actuelle, comme le sont les libéraux de Québec. (appl.)

Et la preuve, Messieurs, c'est que tous ceux qui ont voulu briser cette alliance ou ont conseillé de la briser ont été brisés eux-mêmes par le verdict populaire et le seront sûrement, dans chaque occasion.

Je vous en prie, Messieurs les libéraux, croyez-en ma parole, le salut est dans l'alliance et la perte sera dans la rupture de cette alliance.

Le jour où je manquerais de parole à l'égard de mes alliés serait un jour fatal pour vous. Le drapeau que nous avons arboré serait déchiré et nous retournerions aux mauvais jours d'autrefois, quand le peuple, écrasé sous l'oppression de lois injustes et tyranniques, par les préjugés religieux de toutes sortes, ne voulait pas laisser arriver les libéraux au pouvoir ; les libéraux y sont aujourd'hui avec les conservateurs nationaux et grâce à cette alliance.

Respectons cette alliance et nous garderons le pouvoir. (app.)

OSTRACISME

Laissez-moi vous dire que les temps sont bien changés. Autrefois, il n'y a pas encore bien des années, n'est-ce pas ? il n'y avait que quelques endroits, dans cette province, où les libéraux pouvaient être écoutés. La presse et les hommes publics déclaraient partout que le parti libéral était dangereux et que son arrivée au pouvoir signifiait destruction de la religion et triomphe des mauvais principes. Vous, les anciens, vous n'avez pas encore oublié ces tristes jours, et moi je ne les oublierai jamais, j'en ai tant souffert !

Avant 1876, quand nous sollicitons un mandat quelque part, nous n'étions pas très bien reçus ; vous devez vous en souvenir. Vous avez ici, comme président, l'honorable François Langelier (app). En 1871, il était candidat dans le comté de Bagot. Il avait le talent qu'il a aujourd'hui, la respectabilité qu'il a aujourd'hui ; il était aussi catholique dans ce temps-là qu'il l'est aujourd'hui, et pourtant il fut écrasé. Pourquoi ? parce qu'il était libéral. Et j'ai entendu de mes oreilles, comme d'autres de ceux qui m'entourent ici ont dû l'entendre, des personnes honnêtes dire que M. Langelier était un impie, un homme tout-à-fait dangereux, qu'il ne mettait jamais le pied à l'église et que si le comté de Bagot faisait la sottise de l'élire, il assurerait le triomphe de l'impiété dans la province. M. Langelier a été élu depuis dans la ville de Québec, il le serait n'importe où. (app.) Il fallait arriver à notre temps pour constater ce que nous constatons.

Les tables sont complètement renversées. Le parti impie aujourd'hui, ce n'est plus le parti libéral, c'est le parti bleu ; (app. et rires.) les hommes aux mauvais principes, ce ne sont plus les libéraux, ce sont les gens de l'école de M. Chapleau. (rires, rires.) Et la conséquence en est Messieurs, que ce n'est pas le parti conservateur tel qu'il était alors, malgré qu'il ait passé vingt ans au pouvoir, qui a réglé la question des Jésuites, mais un gouvernement national. (app.) Et tandis que, autrefois, les chefs libéraux étaient dénoncés comme des misérables, repoussés par notre clergé infiniment respectable, mais trompé par les bleus, aujourd'hui celui qui a l'honneur de vous adresser la parole et d'être le premier ministre de cette province, chef du gouvernement national, chef du parti national, a reçu du Souverain Pontife le plus grand honneur qui puisse être conféré à un laïque. (app.)

CONCLUSION

J'ai l'honneur de parler dans ce moment-ci aux chefs autorisés de mon parti dans la division de Québec, réunis dans notre bonne et vielle capitale ; or il me

semble que je ne devrais point terminer ces observations sans leur faire un appel spécial, qui est justifié, je crois, par les circonstances.

Le gouvernement actuel n'a négligé les intérêts d'aucune partie de la province ; il a cherché à rendre justice à toutes les cités, à toutes les villes, à tous les villages et toutes les campagnes.

Mais s'il est un endroit dans la province où le gouvernement doit être mieux accueilli qu'ailleurs, c'est Québec. Les ministres ont tout fait pour rendre justice à la population de cette partie du pays et n'ont jamais manqué une occasion de lui être agréables et utiles.

Il serait bien difficile de trouver une seule demande faite par la population de ce district qui n'a pas été accueillie favorablement par le gouvernement. Nous avons travaillé activement et avec succès à compléter le réseau de chemins de fer dont la construction languissait et qui devait apporter ici la richesse et la prospérité. Et quand ce réseau de chemins de fer fut terminé, le gouvernement, constatant que l'œuvre était incomplète et que le fleuve offrait un obstacle considérable, presque insurmontable, à la prospérité de cette capitale, a fait voter une aide libérale qui doit assurer la construction du pont tant désiré, si les autorités fédérales et civiles font leur part.

Et tandis que tous les députés ministériels de la division de Montréal étaient unis sur cette question et tendaient une main généreuse aux citoyens de la vieille capitale, les députés de l'opposition, même ceux qui représentent ce district de Québec, repoussaient la main qui leur était tendue et, pour suivre l'exemple de leur chef, en esclaves, votaient, au nom du parti conservateur contre le projet du pont.

Ramener ces hommes au pouvoir, ce serait donc assurer le triomphe d'une politique hostile à Québec ; maintenir le gouvernement actuel, ce serait donc, au contraire, assurer le triomphe d'une politique favorable à Québec.

Voilà ce que j'avais à vous dire, Messieurs, et tout en vous priant de m'excuser d'avoir parlé si longuement, laissez-moi espérer que vous allez vous mettre tous à l'œuvre, comme des gens intelligents et des hommes de cœur, afin d'assurer le triomphe de vos intérêts, du parti et du gouvernement qui les ont pris sous leur égide.

Vous avez votre avenir en mains, vous pouvez le sacrifier, mais aussi vous pouvez l'assurer.

Le 17 juin prochain est le jour de votation ; je convie au poll ce jour-là tous les citoyens honnêtes et si chacun fait son devoir, le triomphe sera éclatant ; nous reviendrons fiers et vainqueurs, appuyés par le peuple, pour continuer la politique de progrès et de réparation que nous avons poursuivie avec votre concours depuis 1887. (Applaudissements prolongés, tout le monde se levant et acclamant M. Mercier.)

